

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours..... 0.05
Trois fois par semaine..... 0.04
Une fois la semaine..... 0.03

Avis de Naissance, Mariage ou
Décès..... 0.05
Pour les annonces à long
conditions spéciales.

Bureau: 524 Rue Sussex

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 21 Avril 1886

UN AUTRE VOTE

La Chambre n'a pas jugé à propos de blâmer le gouvernement pour sa politique à l'égard des Métis du Nord-Ouest. Elle a rejeté par une majorité de quarante-deux voix les résolutions de blâme proposées par M. Laurier.

Il ressort, une fois de plus, de la discussion d'hier soir, que l'administration actuelle a toujours traité les Métis avec la justice désirable et ne leur a jamais donné raison de créer les malheureux troubles de l'année dernière.

M. Laurier s'est montré naïvement partial lorsqu'il a fait dater les griefs de 1878, immédiatement après l'administration dont il faisait partie. Voilà une date trop arbitrairement fixée, et il est facile de constater que les mêmes plaintes sont venues du Nord-Ouest pendant l'administration Mackenzie et depuis sa chute, comme il est aussi facile de voir que le gouvernement-conservateur a tenu meilleur compte de ces plaintes que le gouvernement libéral.

L'accuseur du gouvernement s'est mis en contradiction flagrante avec lui-même au cours de son argumentation. Après avoir bien expliqué, en commençant, que les Métis réclamaient des terres en vertu du titre des Sauvages, il soutenait, à la fin de son discours, que les Métis ne demandaient rien de cela.

L'honorable M. White a noté la contradiction et n'a pas eu besoin d'appuyer fortement sur son évidence. Il a ensuite exposé de nouveaux rapports cent fois décrits, entre les gouvernements et les Métis.

Après tout le débat de ce sujet des griefs des Métis, on sait assez bien à quoi s'en tenir, aujourd'hui. Les Métis n'ont jamais eu de griefs sérieux, et, en tous cas, l'administration libérale a prêté moins bonne attention à leurs plaintes que le gouvernement actuel.

La confiance du pays en ses gouvernants actuels n'est pas ébranlée.

AU PARLEMENT

Sir John Macdonald a repris son siège, hier après midi. En entrant dans la Chambre il a été acclamé.

Lorsque motion fut faite pour la formation de la Chambre en comité des subsides, M. Laurier prit la parole au sujet des griefs des Métis au Nord-Ouest. Ses remarques ont porté spécialement sur l'extinction du titre des Sauvages. Toujours, dit-il, les gouvernements ont eu pour politique de donner une compensation aux Sauvages pour leurs terres, et on a toujours reconnu le droit des métis à une part dans ce titre. Cette compensation a été offerte aux Sauvages sous forme d'octrois de terres, pour leur permettre de vivre en cultivant et de subsister durant la transition de la vie sauvage à la vie civilisée.

Les Métis étaient partiellement civilisés, et par le règlement du Manitoba, en 1870, ils avaient reçu

des octrois de terre et d'argent. Ce règlement a donné complète satisfaction et on aurait dû en faire un de même nature à l'égard des Métis du Nord-Ouest. Avant 1878, il n'était aussi facile de régler ces dernières affaires qu'il l'a été de puis, parce que c'est après cette date qu'une autorité régulière fut établie au Nord-Ouest, autorité à laquelle on pût faire des représentations. Depuis 1878, requêtes, résolutions, délégations se succèdent rapidement auprès du gouvernement pour demander justice en faveur des Métis des Territoires, justice égale à celle obtenue par leurs frères du Manitoba. Le gouvernement fit la sourde oreille, non par ignorance du véritable état des affaires, ni par apathie ou indifférence, mais de propos délibéré, parce qu'il ne voulait pas donner aux Métis du Nord-Ouest les mêmes droits qu'à ceux du Manitoba.

Le gouvernement est blâmable pour ne pas avoir encore produit le rapport de la commission nommée l'an dernier pour régler les griefs des Métis. On a voulu faire croire que les Métis réclamaient ce qu'ils avaient déjà obtenu une fois: c'est faire injure à leur honnêteté, et c'est faux. On se fonde, pour dire cela, sur le rapport du vingt quatre mars, qui est de nature à tromper le public et dont la production est une nouvelle faute du gouvernement envers les Métis.

Un autre rapport du quinze avril a été préparé pour montrer que, dans la localité où a eu lieu la rébellion, 92 pour cent des colons n'avaient aucun grief, et que par conséquent, la révolte n'avait pas raison d'être. Si ces Métis, dit M. Laurier, n'avaient pas eu le support moral de leurs compatriotes, ils n'auraient pu faire une émeute, pas une rébellion. Dumont, Boyer, etc. ne représentaient pas seulement leurs propres griefs, mais ceux de leurs frères. Si les Métis ont eu tort de prendre les armes, ils étaient excusables, à cause du mépris que le gouvernement leur a montré. Mais quelle excuse peut se donner le gouvernement pour avoir si longtemps refusé une justice qu'il lui était facile de rendre? Il propose donc l'amendement qui suit:

"Qu'il est du devoir du gouvernement de procéder sans retard, en vertu de l'autorité que lui a accordée le parlement en 1879, au règlement des réclamations des Territoires du Nord-Ouest, et de régler, en même temps, les réclamations des Métis du Manitoba qui étaient absents lors de ce recensement; qu'au sujet de ces réclamations, le gouvernement s'est rendu coupable d'une négligence qui a été préjudiciable à la paix et aux intérêts du pays."

L'honorable M. White a répondu à M. Laurier. Il l'a fait voir se contredisant au cours de ses remarques, affirmant d'abord que les Métis demandaient l'extinction des titres des Sauvages, puis, déclarant, à la fin, qu'ils ne réclamaient rien de tout cela. Il l'a accusé d'être injuste envers le département de l'intérieur à propos des rapports publiés par ce département. L'opposition les trouve mauvais parce qu'ils ne rencontrent pas ses vues: plus elle étudie les faits, moins elle trouve de justification à la révolte.

La question du Nord Ouest n'est pas nouvelle, continue l'honorable

ministre. Ce n'était pas la première fois que Louis Riel cherchait à créer des troubles par là. Il est prouvé qu'en 1878 il tenta de soulever les Sauvages et les Fénétiens, parce qu'il croyait avoir à se plaindre de la manière dont le gouvernement l'avait traité.

En mai 1876, le gouvernement Mackenzie essaya de régler les affaires du Nord Ouest et chargea M. Matthew Ryan de voir au redressement des griefs allégués. Les instructions données à ce monsieur étaient si vagues qu'il ne put faire presque rien. On demanda au gouvernement de donner à ce commissaire des pouvoirs plus étendus et plus précis. La réponse fut: "Il n'est pas nécessaire de chercher ceux qui ont des réclamations; qu'ils viennent eux mêmes exposer leurs plaintes." Voilà de quelle façon l'administration libérale traitait les Métis.

Le but des Métis qui se sont révoltés apparaît dans la déclaration de M. Jackson, leur représentant au Conseil du Nord-Ouest. Ils ont préféré l'argent aux terres, parce qu'ils croyaient devenir par la révolte possesseurs de ces terres.

Quant aux arpentages, on a passé en 1871 et toujours suivi depuis une loi sur la manière de les faire. Ordre fut donné aux arpenteurs de ne pas déranger les colons qu'ils trouveraient établis sur des terres, et ces ordres ont été exécutés.

Naturellement, quand les Métis allaient s'établir sur des terres déjà arpentées, ils devaient se soumettre aux lignes tracées. Jamais le gouvernement n'a chassé de ses terres aucun métis, jamais il ne lui a enlevé un seul acre de terre. On les a toujours priés de requérir leurs patentes; s'ils ne les ont pas obtenues, c'est qu'ils ne se sont pas donné la peine de les demander, et c'est leur faute, soit qu'ils fussent incapables de payer le montant exigé ou qu'ils ne voulassent pas le payer.

On a répandu le bruit que les Métis étaient chassés de leurs terres par les compagnies de colonisation. Pour démentir cet avis, le gouvernement possède les affidavits de tous les colons de Saint-Louis de Langevin à l'effet, qu'ils n'ont pas même connu l'existence de ces compagnies de colonisation.

L'honorable M. White lit quel ques uns de ces affidavits. En concluant, il affirme que les prétendus griefs des Métis ne reposent sur rien de sérieux, et sont loin de pouvoir justifier la malheureuse révolte de l'année dernière.

MM. Davies, Foster, Mitchell, Mills et Dawson ont continué le débat, puis le vote a donné le résultat suivant: Pour—Allen, Amyot, Armstrong, Bain (Wentworth), Bechard, Bergeron, Blake, Bourassa, Burpee, Cameron (Huron), Cameron (Middlesex), Campbell (Renfrew), Carwright, Casgrain, Cockburn, Cousol, Davies, Desaulniers (Maskinongé), Desjardins, Dupon, Edgar, Fairbank, Fisher, Fleming, Gaudet, Geoffrion, Gigault, Gilmor, Glen, Guay, Guilbeault, Gunn, Harley, Holton, Innes, Irvine, Jackson, King, Kirk, Leane, Kin, Langleier, Laurier, Lisse, Livingston, McCroney, McMullen, Mills, Mitchell, Mullock, Ouhé, Paterson (Brant), Platt, Ray, Rinfret, Scriver, Somerville (Brant), Somerville (Bruce), Springer, Sulzerland (Oxford), Trow, Vall, Watson, Weldon, Wilson—64. Contre—Abbott Allison, Bain (Soutlanges), Baker (Missisquoi), Baker (Victoria), Bealy, Bell, Benoit, Bergin, Billy, Blondeau, Bowell, Cameron (Inverness), Cameron (Victoria), Carling, Caron, Chagnon, Cimon, Cochrane, Colby, Costigan, Coughlin, Curran, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers (St Maurice), Dickinson, Dodd, Du-

gas, Dundas, Everett, Farrow, Ferguson, (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Fortin, Foster, Girouard, Gordon, Grandbois, Gillet, Hackett, Haggard, Hall, Hay, Hesson, Hickey, Homer, Hurteau, Jamieson, Jenkins, Kilver, Kinney, Kranz, Landry (Montingay), Langevin, Lesage, Macdonald (Kings), Mackintosh, Macmaster, Macmillan (Middlesex), McMillan (Vaudreuil), McCallum, McCarthy, McDougal (Picton), McDougal (Cap Breton), McLea, McNeil, Messine, Montplaisir, O'Brien, Olson, Point, Pinsonnault, Pope, Prun, Reid, Riopel, Robertson (Hastings), Ross (Royal, Shakespeare, St-John, Small, Sproule, Stairs, Taché, Taylor, Tupper, Thomson (Antigonish), Townsend, Tupper, Tyrwhitt, Vanasse, Wallace (York), Ward, White (Cardwell), White (Hastings), White (Renfrew), Wood (Brockville), Wood (Wesmoreland), Wright—106.

"Le meilleur est le meilleur Marché." EN CONSEQUENCE, ALLEZ CHEZ Pittaway & Jarvis PHOTOGRAPHIES SUPERIEURES. Nous donnons la meilleure valeur pour votre argent. Etude: 117 Rue Sparks, Ottawa.

A vendre ou a louer Une excellente maison, 299 rue Théodore. S'adresser à M. Elie Tassé, 635 rue St Patrice.

Dr J. NOLIN CHIRURGIEN - DENTISTE, Elève du Collège Dentaire de Philadelphie, licencié pour la Province de Québec, et diplômé du "Royal College of Dental Surgeons" d'Ontario, Coin des rues Rideau et Sussex. Heures de bureau - - - 9 à 5. 5 avril 1886—1a.

NOUVEAU MAGASIN DE PEINTURES et TAPISSERIES 50,000 Rouleaux de Tapisseries des derniers goûts viennent d'être reçus par le soussigné. Ces Tapisseries, nouvellement importées, sont très de nouveaux dessins, et se vendent à des prix très modérés. Peintures, Huiles, Pinceaux, Blanchissoirs, Vernis, etc. ASSORTIMENT COMPLET. Peintures délayées, prêtes à poser, de toutes les couleurs. No. 108 Rue Rideau, Vis-à-vis le magasin de T. Birkett.

J.-Bte. DUFORD. 16 avril 1886—3m

ON DEMANDE Immédiatement une bonne servante. Pas de lavage, pas de repassage et pas d'enfants à avoir soin. De bons gages seront payés. S'adresser au No. 247 coin des rues Dalhousie et St Patrice chez M. N. Charlebois.

A VENDRE Une chance toute particulière. On offre en vente les propriétés suivantes, par paiements annuels ou par loyers: Un demi lot, No. 378-380 rue St André. Un demi lot, No. 26 rue St Joseph. Bons titres, conditions faciles. A vendre, aussi, une machine à coudre. S'adresser à Mme. M. E. Béland, 152 rue Dalhousie, Ottawa. 7 avril 1886—1m.

LA CONCURRENCE EST LA VIE DU COMMERCE 3,000 PIECES D'INDIENNES A vendre en Mars et Avril Le plus grand assortiment, les meilleurs patrons, et le meilleur marché d'Ottawa. NOUVEAUX ET JOLIS PATRONS A 5cts. la verge et plus. PLUS DE 50 CAISSES De Nouvelles et Jolies Marchandises, que nous avons importées directement de FRANCE, D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS. Termes: COMPTANT. D. GARDNER & CIE., 66 & 68 Rue Sparks

U. VEZINA Magasin d'Épicerie PAR EXCELLENCE. Le soussigné informe le public en général qu'il vient de faire de Grandes Améliorations A son établissement, au No. 172 Coin des rues Rideau et Water. Mon stock d'épicerie est maintenant des Plus complets et des mieux Assortis. Vous trouverez à ce magasin tous les Sirops Calmants et Médecines Patentées des meilleures maisons de l'Europe, Montréal et des Etats-Unis. Mes dépenses d'administration sont très minimes, conséquemment les effets sont vendus à 20 POUR CENT Meilleur marché qu'ailleurs U. VEZINA, 172 rue Dalhousie, Ottawa.

CHAPEAUX DU PRINTEMPS Venant d'être reçus, un grand assortiment de CHAPEAUX dans les derniers goûts et à des prix TRÈS RÉDUITS. —AUSI— Capots de Caoutchouc, Parasoles, Circulaires en Caoutchouc pour Dames, etc. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. COTE, 12 Rue Rideau —Faites l'essai de la VALÉRIA. C'est la meilleure pommade contre la chute de cheveux et la Calvitie. Agente chez C. O. DACIER, pharmacien, rue Sussex

J. B. ARIAL Peintre Décorateur et Tapissier, VIENT DE RECEVOIR 10,000 ROULEAUX DE TAPISseries de tous les patrons et de tous les goûts, avec bordures appropriées. La vente est faite à 15 POUR CENT meilleur marché qu'partout ailleurs. —AUSI— TOILES POUR CHASSIS DE TOUTE COULEUR. M. ARIAL surveille lui-même toutes les commandes qui lui sont faites, ainsi que le travail de ses employés.

J. L. N. GUINDON, L. L. B. AVOCAT 124 RUE PRINCIPALE, HULL 45 Rue MURRAY, Ottawa Ottawa, 20 nov. 1884

DIPHATHERINE ou ANTI-DIPHATHERIQUE Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes LA DIPHATHERINE VAINCUE Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables, et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède. Préparé par le DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q. EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa

HEMORRHOÏDES—HANNU'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA